



Département  
de la Vendée

Arrondissement de  
La Roche-sur-Yon



**Recueil des actes  
Administratifs n°2  
de la Ville des HERBIERS  
Année 2018**

Nous certifions que les actes portés sur la liste ci-dessous figurent dans le recueil n°1 de 2018 comportant 27 pages mis à la disposition du public le 1 er juillet 2018.

Véronique BESSE,  
Maire



- **ARRETES DU MAIRE** ..... pages 5 à 6

- **Arrêté n°252 du 16 avril 2018** : Délégation de présidence à la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes – Marché de nettoyage, entretien et hygiène des bâtiments publics – Accords-cadres avec émission de bons de commande
- **Arrêté n°365 du 28 mai 2018** : Règlement général des cimetières

**DECISIONS DU MAIRE** ..... pages 6 à 14

- **Décision n°24 du 3 avril 2018** : Bureau n°216 situé au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : Bail de droit commun conclu avec Mme Gaëlle LACOSTE
- **Décision n°25 du 4 avril 2018** : Bureaux n°1 et 2 sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : Avenant n°1 à la convention d'occupation du 2 mai 2016 conclue avec la S.A.R.L NEHO
- **Décision n°26 du 5 avril 2018** : Bureaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun du 1<sup>er</sup> Août 2015 conclu avec la société ARCOSTEO
- **Décision n°27 du 5 avril 2018** : Local de stockage sis bâtiment 25- rue du 11 Novembre 1918 – Les Herbiers : avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du 30 mai 2016 conclue avec l'association Les Herbiers
- **Décision n°28 du 5 avril 2018** : Locaux sis 8 Grande Rue – Les Herbiers : Avenant n°3 au bail d'occupation de locaux communaux conclu avec l'association Alouette Billard Club
- **Décision n°29 du 9 avril 2018** : Tarifs de la restauration scolaire – Année 2018-2019
- **Décision n°30 du 9 avril 2018** : Rétrocession de la concession funéraire n°2010-0049
- **Décision n°31 du 11 avril 2018** : Bureaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : Bail de droit commun conclu avec Mme Pascale PUJOL
- **Décision n°32 du 12 avril 2018** : Logement d'habitation / Appartement situé au premier étage de l'immeuble sis 5 rue Jean Huteau – Les Herbiers : Bail d'habitation conclu avec Monsieur MONJAL et Mme VIDEGRAIN
- **Décision n°33 du 12 avril 2018** : Parcelles sises Le Landreau – Les Herbiers : Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Cédric BILLAUD
- **Décision n°34 du 12 avril 2018** : Parcelles sises les Pierres Fortes et Rue du Puits – Les Herbiers : Convention d'occupation précaire conclue avec l'EARL ELEVAGE D'HERBIERS VENDEE
- **Décision n°35 du 17 avril 2018** : Bâtiments industriels (474m<sup>2</sup> et 312 m<sup>2</sup>) sis 14 rue Edouard Branly – Les Herbiers : Avenant n°1 au bail commercial conclu avec la S.A.S PROSERVE DASRI
- **Décision n°36 du 17 avril 2018** : Parcelles sises le Landreau et rue du Puits – Les Herbiers : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Jean-Jacques COUSIN

- **Décision n°36 du 17 avril 2018** : Parcelles sises le Landreau et rue du Puits – Les Herbiers : Avenant n°1 à la convention d’occupation précaire conclue avec M. Jean-Jacques COUSIN
- **Décision n°37 du 18 avril 2018** : Garage n°17 sis rue du Pont de la Ville – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d’occupation du 5 juillet 2017 conclue avec M. et Mme HIOT
- **Décision n°38 du 24 avril 2018** : Tarifs d’inscription à l’école de sport – Année scolaire 2018/2019
- **Décision n°39 du 27 avril 2018** : Tarifs de l’école de musique municipale – Année scolaire 2018-2019
- **Décision n°40 du 30 avril 2018** : Tarifs d’animation – Régie de recettes du service animation jeunesse
- **Décision n°41 du 2 mai 2018** : Bureaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun conclu avec Mme Pascale PUJOL
- **Décision n°42 du 2 mai 2018** : Local n°3 sis 2<sup>ème</sup> étage – La Gare – Place de la Gare – Les Herbiers : Bail conclu avec l’association MEDIATION 49
- **Décision n°43 du 2 mai 2018** : Garages n°11 et n°13 rue du Pont de la Ville – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention d’occupation du 31 juillet 2015 conclue avec la SCP DABLEMONT- DE BLANDERE
- **Décision n°44 du 2 mai 2018** : Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la société Fers/Cholet
- **Décision n°45 du 3 mai 2018** : Bureaux n°14 du centre d’activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : convention d’occupation conclue avec M. Arnaud VALLES
- **Décision n°46 du 28 mai 2018** : Local sis 13 Grande Rue – Les Herbiers : Convention d’occupation précaire conclue avec BRICOPHONESVENDEE.
- **Décision n°47 du 29 mai 2018** : Local de stockage sis place de la Gare – Les Herbiers : Convention de mise à disposition conclue avec Madame Rachel BENETEAU
- **Décision n°48 du 29 mai 2018** : Tarifs des activités accueils de loisirs enfance » et périscolaire - nuitées 2018
- **Décision n°49 du 29 mai 2018** : Tarifs des activités accueils de loisirs enfance et périscolaire – Séjours 2018
- **Décision n°50 du 29 mai 2018** : Tarifs de la programmation culturelle – Saison 2018-2019 en attente de notification
- **Décision n°51 du 31 mai 2018** : Création d’une régie temporaire de recettes pour le repas des aînés de la Ville des Herbiers
- **Décision n°52 du 5 juin 2018** : Modification de la régie d’avances du service animation jeunesse
- **Décision n°53 du 4 juin 2018** : Création d’une régie de recettes temporaire « Escape Game »
- **Décision n°54 du 4 juin 2018** : Bâtiments industriels (474m2 et 312 m2) sis 14 rue Edouard Branly – Les Herbiers : avenant n°2 au bail commercial conclu avec la SAS PROVERSE DASRI
- **Décision n°55 du 5 juin 2018** : Tarifs des activités accueils de loisirs enfance et périscolaire - Sorties 2018
- **Décision n°56 du 11 juin 2018** : Bureau n°3 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec la société Aber Atlantique
- **Décision n°57 du 21 juin 2018** : Locaux situés au rez-de-chaussée du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : Bail de droit commun conclu avec la SCM DENTISTE LES HERBIERS
- **Décision n°58 du 21 juin 2018** : Atelier-relais n°1 sis 29 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°2 à la convention d’occupation conclue avec la S.A. MEGRET et FILS
- **Décision n°59 du 25 juin 2018** : Modification de la régie d’avances du service animation jeunesse

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ..... pages 15 à 27**

**Délibérations du 23 avril 2018:**

1. Approbation des Comptes de Gestion 2017
2. Approbation des Comptes Administratifs 2017

3. Affectation des résultats 2017
4. Bilan des Acquisitions et Cession Immobilières – Exercice 2017
5. Attribution d'une subvention d'équipement au CCAS pour le projet de lingerie centrale
6. Attribution de subventions diverses
7. Financement des travaux à la Maison de retraite du Clergé – Le Landreau – Garantie d'emprunt à l'association
8. Marché public de prestations de services de télécommunications (téléphonie fixe/ téléphonie mobile / Internet - Accord-cadre avec émission de bons de commande – Adhésion à un groupement de commandes – Autorisation de signature
9. Marché de prestations de services relatif à la location-entretien de vêtements de travail – Accord-cadre avec émission de bons de commande – Constitution d'un Groupement de commandes – Autorisation de signature
10. Modification du tableau des effectifs
11. Organisation de la représentation au Comité Technique et au CHSCT de la Ville et de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers
12. Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : Adoption des tarifs pour 2019
13. Approbation des dénominations de rues
14. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Abrogation de la délibération n°39 du 09 octobre 2017 relative à la cession du lot n°37 à M. Ludovic LANDREAU
15. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière — Abrogation de la délibération n°49 du 09 octobre 2017 relative à la cession du lot n°54 à M. Erwann PENNEC
16. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Abrogation de la délibération n°45 du 09 octobre 2017 relative à la cession du lot n°47 à M.Kévin FRUMENCE et Mme Coralie FRUMENCE
17. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière — Abrogation de la délibération n°29 du 11 décembre 2017 relative à la cession du lot n°15 à Mme. Hélène LEBEAU
18. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Abrogation de la délibération n°38 du 11 décembre 2017 relative à la cession du lot n°52 à M. Philippe BUE
19. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Abrogation de la délibération n°18 du 05 février 2018 relative à la cession du lot n°33 à M. André CAILLAUD et Mme Marie-Alice CAILLAUD
20. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Abrogation de la délibération n°23 du 05 février 2018 relative à la cession du lot n°13 à Mme Isabelle PATARIN
21. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Cession du lot n°15 à M. Hugues MERLET
22. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Cession du lot n°30 à M. Philippe BUE et Mme Noémie GUIBERT
23. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Cession du lot n°42 à M. et Mme Franck GAZEAU
24. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Cession du lot n°52 à M. Emmanuel MASSON
25. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Cession du lot n°54 à Mme Valériane RONDEAU
26. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière – Abrogation de la délibération n°22 du 05 février 2018 – Cession du lot n°14 à la SCI COUSSEAU
27. Lotissement communal à usage d'habitation la Pépinière - Abrogation de la délibération n°20 du 05.02.2018 – Cession du lot n°43 à Mme Ratthinaselvi Françoise SEGARANE et M. Leo HERROU
28. Cession d'une parcelle de terre aux Consorts PERREAUD sise rue d'Ardelay aux Herbiers
29. Abrogation de la délibération n°32 du 05 février 2018 – Régularisation foncière – Echange foncier entre la Ville et la SCI YOZEM

30. Modification de la délibération n°24 du 3 octobre 2016 – Transfert dans le domaine public communal des équipements et espaces communs à l'euro symbolique – Construction de logement par Vendée Habitat
31. Marché de travaux de restructuration et d'extension d'un bâtiment destiné au centre technique municipal et intercommunal – Autorisation de signature des marchés de travaux
32. Marché de travaux d'économies d'énergie et de rafraîchissement des locaux à l'Espace Herbauges – Avenant n°1 au lot 1 – Autorisation de signature
33. Marché de travaux de restauration de l'Eglise Saint Pierre – Avenant n°2 au lot 5 – Autorisation de signature
34. Marché de travaux d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme – Avenant n°3 au lot 1 – Autorisation de signature
35. Marché de prestations d'entretien des espaces verts – Accord-cadre
36. Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment annexe de l'Hôtel des communes entre la Communauté de Communes et la Ville des Herbiers
37. Aménagement du Pré Victor – Autorisation de dépôt d'une demande de permis d'aménager
38. Participation SYDEV – Convention 2018ECL0218 – Rénovation d'éclairage public liée à l'aménagement de la Place du Marché
39. Participation SYDEV – Convention 2018ECL0367 – Travaux neufs d'éclairage Rue Georges Legagneux
40. Participation Sydev – Convention 2018ECL0205 – Travaux d'éclairage – Terrain synthétique de football n°2 – Stade Massabielle
41. Participation Sydev – Convention 2048ECL0049 – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public – Année 2018
42. Attribution de subvention de fonctionnement – Répartition aux clubs sportifs
43. Subventions aux clubs « ne répondant pas aux critères de l'OMS »
44. Dépenses de fonctionnement des écoles publiques – Participation des communes extérieures – Année scolaire 2014-2015 – Modification de la délibération n°37 du 18 avril 2016
45. Dépenses de fonctionnement des écoles publiques – Participation des communes extérieures – Année scolaire 2015- 2016 : Modification de la délibération n°50 du 12 décembre 2016
46. Attribution de subventions « Famille »
47. Attribution de subventions « Accueil de loisirs » à l'Association Familles Rurales – Année 2018
48. Attribution d'une aide à la création
49. Attribution de subventions culturelles
50. Réalisations de trois peintures monumentales en trompe l'œil – Conventions de mise à disposition et cession à titre non exclusif de droits d'exploitation des œuvres
51. Dégradation d'une œuvre de M. François LAZAREFF lors du salon des artistes 2018 – Indemnisation du préjudice subi

## **ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté n°252 du 16 avril 2018** : Délégation de présidence à la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes – Marché de nettoyage, entretien et hygiène des bâtiments publics – Accords-cadres avec émission de bons de commande

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Maire à la Commission d'appel d'Offres, M. Roger BRIAND, 1 er Adjoint au Maire, est délégué pour assurer la fonction de présidence de cette Commission d'Appel d'Offres. Cette délégation s'applique tant qu'elle n'a pas été rapportée.

**Arrêté n°365 du 28 mai 2018** : Règlement général des cimetières

Abroge l'arrêté n°2003-649 du 24 décembre 2003 portant sur le règlement général des cimetières. Adopte les dispositions portant règlement général des cimetières des Herbiers.

## **DECISIONS**

**Décision n°24 du 3 avril 2018 :** Bureau n°216 situé au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : Bail de droit commun conclu avec Mme Gaëlle LACOSTE  
Donne à bail à loyer à Mme Gaëlle LACOSTE en lieu et place du bureau n°204, le local suivant : un bureau n°216 d'une superficie totale de 17.03 m2 situé au 2<sup>ème</sup> étage. L'accès aux parties communes du bâtiment. Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée de deux ans, moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel de 272.48 € charges comprises. Un bail constatant ces modalités sera conclu entre Mme Gaëlle LACOSTE et la Commune.

**Décision n°25 du 4 avril 2018 :** Bureaux n°1 et 2 sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : Avenant n°1 à la convention d'occupation du 2 mai 2016 conclue avec la S.A.R.L NEHO  
Proroge la convention d'occupation des bureaux n°1 et 2 sis 37 rue Edouard Branly du 2 mai 2016 jusqu'au 2 mai 2022. Cette occupation est consentie moyennant le versement à la Ville d'une indemnité d'occupation mensuelle de 832 € H.T pour la période du 3 mai 2018 au 2 mai 2019. L'indemnité d'occupation correspondant à la 4<sup>ème</sup> année d'occupation, sera révisée selon le dernier indice des loyers des activités tertiaires paru à la signature des présentes, soit celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (110.88), il en sera ainsi pour les indexations successives. Un avenant à la convention d'occupation du 2 mai 2016 sera conclu entre la S.A.R.L NEHO et la Commune des Herbiers

**Décision n°26 du 5 avril 2018 :** Bureaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun du 1<sup>er</sup> Août 2015 conclu avec la société ARCOSTEO  
Modifie le bail du 1<sup>er</sup> août 2015 comme suit : la commune donne à bail à loyer à la société ARCOSTEO les bureaux n°206 et n°207 situé au 2<sup>ème</sup> étage, pour une surface totale occupée de 42.61 m2.  
Cette modification de la location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel charges comprises de 628.93 €. Le loyer sera révisé annuellement, à la date anniversaire de la prise d'effet dudit bail, soit au 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE. L'indice de référence est le dernier publié à la signature des présentes soit 110.88, il en sera de même pour les indexations successives. Un avenant constatant ces modalités sera conclu entre la société ARCOSTEO et la commune des Herbiers.

**Décision n°27 du 5 avril 2018 :** Local de stockage sis bâtiment 25- rue du 11 Novembre 1918 – Les Herbiers : avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du 30 mai 2016 conclue avec l'association Les Herbiers  
Proroge la mise à disposition d'un local de stockage au profit de l'association Les Herbiers Vendée Triathlon jusqu'au 31 mai 2019. Les autres dispositions de la convention susvisée sont inchangées. Un avenant constatant ces modalités sera conclu entre l'association les Herbiers Vendée Triathlon et la Commune.

**Décision n°28 du 5 avril 2018 :** Locaux sis 8 Grande Rue – Les Herbiers : Avenant n°3 au bail d'occupation de locaux communaux conclu avec l'association Alouette Billard Club  
Proroge jusqu'au 31 mai la mise à disposition des locaux situés au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis 8 Grande Rue – Les Herbiers par l'Association Alouette Billard Club. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux avec faculté de résiliation à tout moment par les parties, sous réserve d'un préavis d'un mois notifié par lettre simple.

**Décision n°29 du 9 avril 2018 :** Tarifs de la restauration scolaire – Année 2018-2019  
Fixe les tarifs des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

|                                      | Tarifs |
|--------------------------------------|--------|
| Abonnement école maternelle          | 3.00 € |
| Abonnement école élémentaire         | 3.55 € |
| Ticket école maternelle              | 3.40 € |
| Ticket école élémentaire             | 3.90 € |
| PAI (Projet d'Accueil Individualisé) | 1.00 € |
| Stagiaire (si gratification)*        | 2.30 € |
| Enseignants                          | 6.00 € |

\*Pour les stagiaires n'ayant pas de gratification, le repas ne sera pas facturé

**Décision n°30 du 9 avril 2018 :** Rétrocession de la concession funéraire n°2010-0049

Accepte la demande de rétrocession de la concession trentenaire n°2010-0049 présentée par M. et Mme BOURCIER.

Cette rétrocession est consentie à titre onéreux au profit de la Commune. Pour la partie redevance pour l'utilisation de la case, l'indemnisation sera à proportion de la durée restant à courir. Pour la partie concession, l'indemnisation sera à proportion de la durée restant à courir et dans la limite des deux tiers du prix acquitté par les concessionnaires, le troisième versé au CCAS restant acquis. M. et Mme BOURCIER percevront les sommes de 183.70 € pour la part redevance et de 140.07 € pour la part concession.

**Décision n°31 du 11 avril 2018 :** Bureaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : Bail de droit commun conclu avec Mme Pascale PUJOL

Donne à bail à loyer à Mme Pascale PUJOL, le bien immobilier suivant : 4 bureaux numérotés de 202 à 205, d'une surface totale de 81.82 m<sup>2</sup>, situés au 2<sup>ème</sup> étage, un accès aux parties communes (couloirs, blocs sanitaires, ascenseur, salle d'attente et salle de réunion).

Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 pour une durée de trois années moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel charges comprises de 1043.32 €. Le loyer sera révisé annuellement sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires publiée par l'INSEE soit 110.88. A défaut de résiliation par l'une ou l'autre des parties, la location pourra se poursuivre par tacite reconduction pour une période de trois années. Un bail de droit commun constatant ces modalités sera conclu entre Mme Pascale PUJOL et la commune.

**Décision n°32 du 12 avril 2018 :** Logement d'habitation / Appartement situé au premier étage de l'immeuble sis 5 rue Jean Huteau – Les Herbiers : Bail d'habitation conclu avec Monsieur MONJAL et Mme VIDEGRAIN

Donne à bail à loyer à M. MONJAL et Mme VIDEGRAIN le bien immobilier suivant : appartement d'une superficie d'environ 130m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage et comprenant un palier avec rangement, un hall d'entrée, un salon/séjour, une cuisine, 3 chambres, une salle de bain, une salle d'eau, un dégagement et sanitaire. Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 6 ans sauf résiliation du bail par le Preneur moyennant un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette location est consentie moyennant versement d'un loyer mensuel hors charges de 676.14 €. Le loyer sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> juin selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE soit 126.82. Un bail d'habitation constatant ces modalités sera conclu entre M. MONJAL et Mme VIDEGRAIN et la Commune.

**Décision n°33 du 12 avril 2018 :** Parcelles sises Le Landreau – Les Herbiers : Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Cédric BILLAUD

Proroge la convention d'occupation précaire du 1<sup>er</sup> juillet 2016 modifiée par avenant n°1 du 23 mai 2017 jusqu'au 30 avril 2019. Un avenant à la convention d'occupation précaire précisant les modalités sera conclu entre la Commune et M. Cédric BILLAUD.

**Décision n°34 du 12 avril 2018 :** Parcelles sises les Pierres Fortes et Rue du Puits – Les Herbiers : Convention d'occupation précaire conclue avec l'EARL ELEVAGE D'HERBIERS VENDEE  
Met à disposition de l'EARL ELEVAGE D'HERBIERS VENDEE pour la pâture des animaux, des parcelles cadastrées sises les Pierres Fortes et sise rue du Puits. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée d'un an. Elle pourra se renouveler pour un an sauf résiliation, moyennant un préavis de 3 mois notifié par une lettre recommandée avec accusé de réception. Une convention de mise à disposition précisant ces modalités sera conclue entre la Ville et l'EARL ELEVAGE D'HERBIERS VENDEE

**Décision n°35 du 17 avril 2018 :** Bâtiments industriels (474m<sup>2</sup> et 312 m<sup>2</sup>) sis 14 rue Edouard Branly – Les Herbiers : Avenant n°1 au bail commercial conclu avec la S.A.S PROSERVE DASRI  
Décide la signature d'un avenant n°1 au bail commercial entre la S.A.S PROSERVE DASRI et la Commune des Herbiers suite à la demande de modification de certaines clauses du bail par la SAS PROSERVE DASRI.

**Décision n°36 du 17 avril 2018 :** Parcelles sises le Landreau et rue du Puits – Les Herbiers : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Jean-Jacques COUSIN  
Proroge jusqu'au 30 juin 2019, la convention d'occupation précaire du 1 juillet 2016 au profit de Monsieur Jean-Jacques COUSIN. Un avenant à la convention d'occupation précaire précisant ces modalités sera conclu entre la commune et M. Jean-Jacques COUSIN.

**Décision n°37 du 18 avril 2018 :** Garage n°17 sis rue du Pont de la Ville – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation du 5 juillet 2017 conclue avec M. et Mme HIOT  
Proroge jusqu'au 22 juin 2019 la convention d'occupation du 5 juillet 2017 relative à la location du garage n°17 rue du Pont de la Ville. Cette location est consentie moyennant le versement à la Commune des Herbiers d'une indemnité d'occupation mensuelle de 32.84 €. Un avenant constatant ces modalités sera conclu entre Monsieur et Madame HIOT Bernard et la Commune des Herbiers.

**Décision n°38 du 24 avril 2018 :** Tarifs d'inscription à l'école de sport – Année scolaire 2018/2019  
Fixe les tarifs d'inscription à l'Ecole de sport pour l'année 2018/2019 comme suit :

|                            | QF : 0 à 500 | QF : 501 à 1 000 | QF : 1 001 et + |
|----------------------------|--------------|------------------|-----------------|
| Tarifs de l'Ecole de sport | 46 €         | 48 €             | 50 €            |

**Décision n°39 du 27 avril 2018 :** Tarifs de l'école de musique municipale – Année scolaire 2018-2019  
Fixe les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 des inscriptions des élèves à l'Ecole de Musique Municipale comme suit :

|                      | Les Herbiers      |                | Extérieurs        |                |
|----------------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
|                      | Elèves scolarisés | Elèves adultes | Elèves scolarisés | Elèves adultes |
| Cursus               | 257 €             | 299 €          | 305 €             | 351 €          |
| Cursus renforcé      | 352 €             | 411 €          | 418 €             | 481 €          |
| Hors cursus          | 133 €             | 150 €          | 151 €             | 170 €          |
| Hors cursus renforcé | 234 €             | 268 €          | 270 €             | 308 €          |
| Cours collectifs     | 101 €             | 118 €          | 119 €             | 138 €          |

|                       |       |      |       |      |
|-----------------------|-------|------|-------|------|
| Pratiques collectives | 32 €  | 32 € | 32 €  | 32 € |
| Location d'instrument | 120 € | X    | 120 € | X    |

Abattement progressif sur les inscrits en cursus et cursus renforcé d'une même famille :

Tarif plein pour la 1<sup>ère</sup> inscription

- -10% pour la 2<sup>ème</sup> inscription
- -20% pour la 3<sup>ème</sup> inscription
- -30% pour la 4<sup>ème</sup> inscription
- -40% pour la 5<sup>ème</sup> inscription et plus

**Décision n°40 du 30 avril 2018 :** Tarifs d'animation – Régie de recettes du service animation jeunesse  
Fixe les tarifs des séjours de l'été 2018 organisés par le Service Animation Jeunesse comme suit :

| TYPE DE SEJOURS                  | DATES               | TARIFS (en fonction du quotient familial CAF) |           |           |             |               |         |                |
|----------------------------------|---------------------|---|-----------|-----------|-------------|---------------|---------|----------------|
|                                  |                     | < 500   | 501 - 700 | 701 - 900 | 901 - 1 100 | 1 101 - 1 300 | > 1 301 | NON HERBRETAIS |
| Séjour Nature/Animalier          | Du 9 au 11/07/2018  | 70 €  | 80 €      | 90 €      | 100 €       | 115 €         | 130 €   | 150 €          |
| Séjour multi-activités 11-12 ans | Du 13 au 16/07/2018 | 120 €   | 140 €     | 160 €     | 180 €       | 210 €         | 240 €   | 300 €          |
| Séjour multi-activités 13-15 ans | Du 17 au 20/07/2018 | 120 €   | 140 €     | 160 €     | 180 €       | 210 €         | 240 €   | 300 €          |
| Séjour Acti-jeunes               | Du 23 au 27/07/2018 | Tarif unique par jeune : 70 €                 |           |           |             |               |         |                |

Aucune réduction n'est prévue pour ces activités. Les recettes seront perçues par le biais de la régie de recettes du Service Animation Jeunesse.

**Décision n°41 du 2 mai 2018 :** Bureaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun conclu avec Mme Pascale PUJOL  
Autorise le Docteur Pascale PUJOL à sous-louer une partie des locaux qu'il occupe au sein du Pôle Santé, à d'autres médecins, notamment au Docteur Marc LEPERE. Le Docteur PUJOL demeure seule responsable de l'exécution des clauses et conditions du bail de droit commun du 26 avril 2018, et en particulier du paiement des loyers. Un avenant constatant ces modalités sera conclu entre le Docteur PUJOL et la Commune.

**Décision n°42 du 2 mai 2018 :** Local n°3 sis 2<sup>ème</sup> étage – La Gare – Place de la Gare – Les Herbiers : Bail conclu avec l'association MEDIATION 49  
Donne à bail ce local d'une surface de 30.28m<sup>2</sup>, à l'Association MEDIATION 49 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018. Cette location est consentie pour une durée de 2 ans, moyennant un loyer mensuel de 257.38 € révisable chaque année en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE, charge en sus. Un bail constatant ces modalités sera conclu entre l'Association MEDIATION 49 et la Commune des Herbiers.

**Décision n°43 du 2 mai 2018 :** Garages n°11 et n°13 rue du Pont de la Ville – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention d’occupation du 31 juillet 2015 conclue avec la SCP DABLEMONT –DE-BLANDERE Proroge la convention d’occupation du 31 juillet 2015, modifiée par avenant n°1 du 9 mai 2016 et avenant n°2 du 13 juin 2017 relative à la location de deux garages au profit de la SCP DABLEMONT-DE-BLANDERE jusqu’au 31 juillet 2019. Cette location est consentie moyennant le versement à la Commune des Herbiers d’une indemnité d’occupation mensuelle de 66.55 € pour la période du 1/08/2018 au 31/07/2019. Un avenant constatant ces modalités sera conclu entre la SCP DABLEMONT-DE-BLANDERE et la Commune des Herbiers.

**Décision n°44 du 2 mai 2018 :** Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la société Fers/Cholet Cède à l’entreprise FERS / CHOLET, 5.18 tonne de ferraille au prix de 118 € / tonne et 0.14 tonne de déchets divers au prix de 1 000 € / tonne, en exonération de TVA, soit la somme de 751.24 €

**Décision n°45 du 3 mai 2018 :** Bureaux n°14 du centre d’activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : convention d’occupation conclue avec M. Arnaud VALLES Met à disposition de M. Arnaud VALLES le bien suivant : bureau n°14 d’une superficie de 66 m2 situé au 1<sup>er</sup> étage du Centre d’Activités. Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de deux ans moyennant versement à la Ville d’une indemnité d’occupation mensuelle hors charges de 396 € H.T pour la première année et 462 € H.T la deuxième année, indemnité à laquelle il y a lieu d’ajouter la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur. Une convention d’occupation constatant ces modalités sera conclue entre M. Arnaud VALLES et la Commune.

**Décision n°46 du 28 mai 2018 :** Local sis 13 Grande Rue – Les Herbiers : Convention d’occupation précaire conclue avec BRICOPHONESVENDEE. Met à disposition à titre provisoire et précaire de BRICOPHONESVENDEE le bien immobilier suivant : local de 45m2 destiné à l’activité de réparation/vente de smartphones, tablettes et ordinateurs. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 2 ans qui commence à partir du 23 juillet 2018 moyennant versement d’une indemnité d’occupation mensuelle de 382.50 euros, résiliation possible avec un mois de préavis. Une convention d’occupation précaire constatant ces modalités sera conclue entre BRICOPHONESVENDEE et la Commune.

**Décision n°47 du 29 mai 2018 :** Local de stockage sis place de la Gare – Les Herbiers : Convention de mise à disposition conclue avec Madame Rachel BENETEAU Met à disposition un local de stockage de 6m2, cadastré section C N°3911, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, pour une durée de 2 ans, moyennant versement d’une indemnité d’occupation mensuelle de 15€. La résiliation pourra être effectuée à tout moment avec un préavis d’un mois. Une convention de mise à disposition constatant ces modalités sera conclue entre Mme Rachel BENETEAU et la Commune.

**Décision n°48 du 29 mai 2018 :** Tarifs des activités accueils de loisirs enfance » et périscolaire - nuitées 2018  
Fixe les nuitées organisées par l’Accueil de Loisirs Enfance et périscolaire pour l’été 2018 comme suit :

PS-MS-GS : Les lutins et les fées

|                | Quotient |           |           |            |             |        |
|----------------|----------|-----------|-----------|------------|-------------|--------|
|                | < 500    | 501 - 700 | 701 - 900 | 901 - 1100 | 1101 - 1300 | > 1301 |
| Herbretais     | 14 €     | 16 €      | 18 €      | 20 €       | 22 €        | 24 €   |
| Non Herbretais | 23 €     | 25.5 €    | 28 €      | 30.5 €     | 32 €        | 35.5 € |

CP-CE2 : Le grand défi des olympiades

|                | Quotient |           |           |            |             |        |
|----------------|----------|-----------|-----------|------------|-------------|--------|
|                | < 500    | 501 - 700 | 701 - 900 | 901 - 1100 | 1101 - 1300 | > 1301 |
| Herbretais     | 22 €     | 24 €      | 26 €      | 28 €       | 30 €        | 32 €   |
| Non Herbretais | 27.5 €   | 30 €      | 32.5 €    | 35 €       | 37.5 €      | 40 €   |

CM1-CM2 : Mystère et challenge

|                | Quotient |           |           |            |             |        |
|----------------|----------|-----------|-----------|------------|-------------|--------|
|                | < 500    | 501 - 700 | 701 - 900 | 901 - 1100 | 1101 - 1300 | > 1301 |
| Herbretais     | 22 €     | 24 €      | 26 €      | 28 €       | 30 €        | 32 €   |
| Non Herbretais | 27.5 €   | 30 €      | 32.5 €    | 35 €       | 37.5 €      | 40 €   |

Aucune réduction n'est prévue pour ces activités.

**Décision n°49 du 29 mai 2018** : Tarifs des activités accueils de loisirs enfance et périscolaire – Séjours 2018

Fixe les tarifs des séjours organisés par l'Accueil de Loisirs Enfance pour l'été 2018 comme suit :

**Séjour 1** : 3 jours et 2 nuits, du 24 au 26 juillet 2018, camping à Poupet pour les 5/7 ans (GS au CE1)

|                | Quotient |           |           |            |             |        |
|----------------|----------|-----------|-----------|------------|-------------|--------|
|                | < 500    | 501 - 700 | 701 - 900 | 901 - 1100 | 1101 - 1300 | > 1301 |
| Herbretais     | 73 €     | 78 €      | 88 €      | 98 €       | 103 €       | 108 €  |
| Non Herbretais | 91,25 €  | 97,50 €   | 110 €     | 122,50 €   | 128,75 €    | 135 €  |

**Séjour 2** : 4 jours et 3 nuits, du 17 au 20 juillet 2018, au camping à la Tranche sur Mer pour les 8/10 ans (CE1 au CM1)

|                | Quotient |           |           |            |             |        |
|----------------|----------|-----------|-----------|------------|-------------|--------|
|                | < 500    | 501 - 700 | 701 - 900 | 901 - 1100 | 1101 - 1300 | > 1301 |
| Herbretais     | 113 €    | 118 €     | 128 €     | 138 €      | 143 €       | 148 €  |
| Non Herbretais | 141.25 € | 147.5 €   | 160 €     | 172.5 €    | 178.75 €    | 185 €  |

Aucune réduction n'est prévue pour ces activités.

**Décision n°50 du 29 mai 2018** : Tarifs de la programmation culturelle – Saison 2018-2019 en attente de notification

Fixe les tarifs des spectacles organisés par la Ville des Herbiers pour la saison 2018-2019 comme suit :  
Le montant du tarif abonné varie selon le choix des spectacles :

|                      |  |
|----------------------|--|
| Abonnement           | 4 spectacles minimum dont 1 "coup de cœur"  minimum                           |
| Abonnement solidaire | 4 spectacles minimum dont 1 "coup de cœur"  minimum, à tarif abonné solidaire |
| Abonnement - 30 ans  | 3 spectacles minimum dont 1 "coup de cœur"  minimum, tarif abonné - 30 ans    |

|  |   |
|--|---|
| <b>* Abonné solidaire ou - 30 ans (sur justificatif)</b> | - 30 ans, Demandeur d'emploi, Bénéficiaire des minima sociaux, Bénéficiaire de l'Allocation |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
|  | <b>Adulte Handicapé</b>   |
| <b>* Tarif réduit (sur justificatif)</b> | Demandeur d'emploi, Bénéficiaire des minima sociaux,<br>Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé,<br>Etudiant, -18 ans, COS, Titulaire carte Cezam,<br>Comité d'entreprise, Famille nombreuse, Groupe de plus de 10 personnes. |

| Spectacle   | Abonné  | Abonné solidaire* | Abonné -30 ans* | Plein tarif | Tarif Réduit* | Pass culture | Gratuit - 13 ans | Scolaire |
|---|---------|-------------------|-----------------|-------------|---------------|--------------|------------------|----------|
| Présentation de saison  |         |                   |                 | GRATUIT     |               |              |                  |          |
| ***De boue, les hommes...                                     |         |                   |                 | 15,00 €     | 10,00 €       | 10,00 €      |                  | 5,00 €   |
| De boue, les hommes...  | 10,00 € | 7,00 €            | 7,00 €          | 15,00 €     | 10,00 €       | 10,00 €      |                  | 5,00 €   |
| atelier théâtre (15 personnes)                                |         |                   |                 | 10,00 €     | 5,00 €        |              |                  |          |
| ***Malandain Ballet Biarritz - Cendrillon                     |         |                   |                 | 30,00 €     | 23,00 €       |              |                  | 5,00 €   |
| Malandain Ballet Biarritz - Cendrillon                        | 23,00 € | 20,00 €           | 20,00 €         | 30,00 €     | 23,00 €       |              |                  | 5,00 €   |
| Rencontre avec Kyriakos Kazirias                              |         |                   |                 | GRATUIT     |               |              |                  |          |
| La Symphonie du Marais - Chocolat                             | 10,00 € | 7,00 €            | 7,00 €          | 15,00 €     | 10,00 €       | 10,00 €      |                  |          |
| J'avais vingt ans en 1914 - Martial Limouzin                  |         |                   |                 | GRATUIT     |               |              |                  |          |
| Moriarty & Friends présentent Wati Watia Zorey Band           | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  |          |
| Terminus  | 23,00 € | 20,00 €           | 20,00 €         | 30,00 €     | 23,00 €       |              |                  |          |
| Michel Fugain, La Causerie musicale                           | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  |          |
| Kevin & Tom   | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  |          |
| The Amazing Keystone - Django Extended                        | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  |          |
| La Vie est Belle  | 15,00 € | 12,00 €           | 12,00 €         | 20,00 €     | 15,00 €       | 15,00 €      | GRATUIT          | 5,00 €   |
| ***La Vie est Belle   |         |                   |                 | 20,00 €     | 15,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |
| Merlin, la Légende  | 15,00 € | 12,00 €           | 12,00 €         | 20,00 €     | 15,00 €       | 15,00 €      | GRATUIT          |          |
| Edmond  | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |
| Voyage illustré dans l'univers Vernien - Diane Gouard         |         |                   |                 | GRATUIT     |               |              |                  |          |
| Meurtre mystérieux à Manhattan                                | 23,00 € | 20,00 €           | 20,00 €         | 30,00 €     | 23,00 €       |              |                  |          |
| Douze hommes en colère  | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |
| La Main de Leïla  | 15,00 € | 12,00 €           | 12,00 €         | 20,00 €     | 15,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |
| André Manoukian 4tet feat Audrey Kessedjian                   | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  |          |
| Orient Express ! Peinture orientaliste au XIXè - Diane Gouard |         |                   |                 | GRATUIT     |               |              |                  |          |
| Maître Belloni  | 10,00 € | 7,00 €            | 7,00 €          | 15,00 €     | 10,00 €       | 10,00 €      | GRATUIT          |          |
| Atelier marionnettes (6 binômes 1Ad/1Enf)                     |         |                   |                 | 5,00 €      |               |              | GRATUIT          |          |
| Maître Belloni  | 10,00 € | 7,00 €            | 7,00 €          | 15,00 €     | 10,00 €       | 10,00 €      | GRATUIT          |          |
| Nuit de la Saint-Patrick                                      | 7,00 €  | 5,00 €            | 5,00 €          | 10,00 €     | 7,00 €        |              |                  |          |
| Machine de Cirque   | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |
| Thibault Cauvin   | 10,00 € | 7,00 €            | 7,00 €          | 15,00 €     | 10,00 €       | 10,00 €      |                  |          |
| Voyages et musique - Florence Collin                          |         |                   |                 | GRATUIT     |               |              |                  |          |
| Fred Pellerin - Un village en 3 dés                           | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |
| Tremplin  |         |                   |                 | GRATUIT     |               |              |                  |          |
| Le Premier concert de l'ours Paddington                       | 10,00 € | 7,00 €            | 7,00 €          | 15,00 €     | 10,00 €       | 10,00 €      | GRATUIT          |          |
| Le Cercle de Whitechapel                                      | 18,00 € | 15,00 €           | 15,00 €         | 25,00 €     | 18,00 €       | 15,00 €      |                  |          |
| ***Beaucoup de bruit pour rien                                | 15,00 € | 12,00 €           | 12,00 €         | 20,00 €     | 15,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |
| Beaucoup de bruit pour rien                                   | 15,00 € | 12,00 €           | 12,00 €         | 20,00 €     | 15,00 €       | 15,00 €      |                  | 5,00 €   |

**Décision n°51 du 31 mai 2018** : Création d'une régie temporaire de recettes pour le repas des aînés de la Ville des Herbiers

Décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement de la participation financière des personnes assistant au repas des aînés du 11/06/2018 au 19/10/2018.

La régie est à l'accueil du service social, 6 rue du Tourniquet aux Herbiers. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 €. Dès que ce montant est atteint le régisseur devra verser à la Trésorerie le montant de l'encaisse.

Les recettes sont encaissées en euros (chèques bancaires ou postaux, numéraire) contre la délivrance d'un reçu issu d'un registre à souche. Le régisseur de recettes et ses mandataires suppléants sont autorisés à détenir un fonds de caisse permanent de 50 €. Lors de sa sortie de fonction, le régisseur versera auprès de l'ordonnateur les justificatifs des opérations de recettes. Le régisseur titulaire n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. Ni le régisseur titulaire ni les mandataires suppléants ne percevront l'indemnité annuelle de responsabilité. Le tarif est fixé à 6 € par personne.

**Décision n°52 du 5 juin 2018** : Modification de la régie d'avances du service animation jeunesse

Abroge la décision n°129 du 4 octobre 2016 à compter du 15 juin 2018. La régie d'avances susvisée concerne le paiement des dépenses par le Service Animation Jeunesse (dépenses alimentaires, petit matériel de fonctionnement pour les différentes activités, frais liés aux déplacements, tickets d'entrée pour les activités). Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 350 €. Ce montant pourra être porté à 1 000 € pour les séjours pendant les vacances scolaires. Les dépenses sont payées selon les modes de règlement suivants : chèque, espèce, carte bancaire. Les autres dispositions de l'arrêté n°96-007 du 16 janvier 1996 demeurent inchangées.

**Décision n°53 du 4 juin 2018** : Création d'une régie de recettes temporaire « Escape Game »

Décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement de la participation financière des personnes participant à l'activité « Escape Game ». La régie est au château d'Ardelay des Herbiers. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €. Dès que ce montant est atteint le régisseur devra verser à la Trésorerie le montant de l'encaisse. Les recettes seront encaissées en euros (chèques bancaires ou postaux, numéraire) contre la délivrance d'un reçu issu d'un registre à souche. Le régisseur de recettes et ses mandataires suppléants sont autorisés à détenir un fonds de caisse permanent de 50 €. Le régisseur titulaire n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. Ni le régisseur titulaire ni les mandataires suppléants ne percevront l'indemnité annuelle de responsabilité. Les tarifs sont les suivants : 6 € pour une équipe de 3 personnes, 8 € pour une équipe de 4 personnes, 10 € pour une équipe de 5 ou 6 personnes.

**Décision n°54 du 4 juin 2018** : Bâtiments industriels (474m2 et 312 m2) sis 14 rue Edouard Branly – Les Herbiers : avenant n°2 au bail commercial conclu avec la SAS PROVERSE DASRI

Modifie le montant du dépôt de garantie. La SAS PROSERVE DASRI versera à la commune des Herbiers la somme de 899. 64 euros à titre de complément de dépôt de garantie. Un avenant au bail commercial du 17 avril 2018 sera conclu entre la commune des Herbiers et la SAS PROSERVE DASRI.

**Décision n°55 du 5 juin 2018** : Tarifs des activités accueils de loisirs enfance et périscolaire - Sorties 2018

Fixe les tarifs des sorties organisées par l'Accueil de Loisirs Enfance et périscolaire pour l'été 2018 comme suit :

|                    | <b>Sorties</b>                   | <b>Tarifs</b> |
|--------------------|----------------------------------|---------------|
| Le 10 juillet 2018 | Parc de Pierres Brunes à Mervent | 7 €           |

|                    |  |         |
|--------------------|--|---------|
| Le 17 juillet 2018 | Manoir des sciences à Réaumur            | Gratuit |
| Le 31 juillet 2018 | Spectacle « Mamie Fifi » Intervenant     | 5 €     |
| Le 21 août 2018    | Maison de la vie rurale à la Flocellière | Gratuit |
| Le 28 août 2018    | Château des aventuriers à Avrillé        | 6 €     |

Aucune réduction n'est prévue pour ces activités.

**Décision n°56 du 11 juin 2018 :** Bureau n°3 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec la société Aber Atlantique  
Met à disposition de la société ABER ATLANTIQUE le bien suivant : bureau n°3 d'une superficie de 66m<sup>2</sup>. Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une durée de deux ans moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation mensuelle hors charges de 396 € H.T (1<sup>ère</sup> année) 462 € H.T. (2<sup>ème</sup> année) à laquelle il faut ajouter la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur. Une convention d'occupation constatant ces modalités sera conclue entre la société ABER ATLANTIQUE et la Commune.

**Décision n°57 du 21 juin 2018 :** Locaux situés au rez-de-chaussée du Pôle Santé Notre Dame sis 17 rue St Etienne – Les Herbiers : Bail de droit commun conclu avec la SCM DENTISTE LES HERBIERS  
Donne à bail à loyer à la SCM DENTISTE LES HERBIERS les locaux suivants : un espace d'une surface de 50.44m<sup>2</sup>, un bureau d'une surface de 13.73 m<sup>2</sup>, un bureau d'une surface de 12.58 m<sup>2</sup>, un dégagement d'une surface de 4.43m<sup>2</sup>, un bureau d'une surface de 15.03m<sup>2</sup>, un bureau d'une surface de 16.89m<sup>2</sup>, un sanitaire et un dégagement d'une surface de 14.18m<sup>2</sup> soit une surface totale de 127.28m<sup>2</sup>. Cette location est consentie à compter du 25 juin 2018 pour une durée de 12 années entières et consécutives. Aucun loyer n'est exigible du 25 juin, au 31 décembre 2018, compte tenu des travaux d'aménagement à réaliser. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la location est consentie moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel de 1070.40 € charges comprises. Ce loyer sera révisé annuellement sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires. Un bail de droit commun constant ces modalités, sera conclu entre la SCM DENTISTE LES HERBIERS et la commune.

**Décision n°58 du 21 juin 2018 :** Atelier-relais n°1 sis 29 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°2 à la convention d'occupation conclue avec la S.A. MEGRET et FILS  
Proroge jusqu'au 30 septembre 2022 la convention d'occupation de l'atelier-relais n°1 sis 29 rue Denis Papin. Cette occupation est consentie moyennant le versement à la Ville d'une indemnité d'occupation de 700 € HT du 1/10/18 jusqu'au 20/09/19. A partir du 1/10/2019 l'indemnité d'occupation sera révisée annuellement sur la base de l'indice des Activités Tertiaires. Un avenant à la convention d'occupation du 21/07/16 sera conclu entre la S.A.S MEGRET ET FILS et la Commune des Herbiers.

**Décision n°59 du 25 juin 2018 :** Modification de la régie d'avances du service animation jeunesse  
Modifie la décision n°52 du 4 juin 2018 comme suit :  
Le montant maximum de l'avance à consentie au régisseur est fixé à 350 €, il pourra être porté à 1 000€ pour les séjours pendant les vacances scolaires. Pour juillet, le montant sera porté à 1 800€ pour les frais de minibus, carburant et péage pour les séjours en Dordogne du 13 au 16 juillet, du 17 au 20 juillet et à Bordeaux du 23 au 27 juillet. Les autres dispositions restent inchangées.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Du 23 avril 2018

### 1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (2 abstentions: Thierry COUSSEAU et Patricia CRAVIC)

- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2017.

### 2- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- désigne Roger BRIAND comme Président de séance pour procéder au vote,
- approuve les comptes administratifs 2017 comme suit :

#### **Budget Global :**

| Section                         | Prévu         | Réalisé              | Restes à réaliser    | Total réalisé + Restes à réaliser |
|---------------------------------|---------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------|
| <b>Fonctionnement</b>           |               |                      |                      |                                   |
| Dépenses                        | 34 813 789,96 | 26 037 413,05        | 0,00                 | 26 037 413,05                     |
| Recettes                        | 34 813 789,96 | 37 189 040,11        | 0,00                 | 37 189 040,11                     |
| <b>Résultat</b>                 | <b>0,00</b>   | <b>11 151 627,06</b> | <b>0,00</b>          | <b>11 151 627,06</b>              |
| <b>Investissement</b>           |               |                      |                      |                                   |
| Dépenses                        | 23 378 490,43 | 13 823 904,86        | 7 022 746,00         | 20 846 650,86                     |
| Recettes                        | 23 378 490,43 | 14 738 045,09        | 1 131 410,62         | 15 869 455,71                     |
| <b>Résultat</b>                 | <b>0,00</b>   | <b>914 140,23</b>    | <b>-5 891 335,38</b> | <b>-4 977 195,15</b>              |
| <b>Résultat de clôture 2017</b> | <b>0,00</b>   | <b>12 065 767,29</b> | <b>-5 891 335,38</b> | <b>6 174 431,91</b>               |

### 3- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (2 abstentions Thierry COUSSEAU et Patricia CRAVIC) :

- affecte les résultats de l'exercice 2017.
- dit que ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2018. L'intégration des résultats des budgets zones économiques dans le budget principal sera reprise lors de la prochaine décision modificative à intervenir sur 2018.

### 4- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville des Herbiers en 2017

- prend acte du bilan des acquisitions-cessions réalisées en 2017 par l'EPF de la Vendée dans le cadre de la convention de veille et de maîtrise foncière en vue de la restructuration d'un îlot en centre-ville.

#### **5- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CCAS POUR LE PROJET DE LINGERIE CENTRALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide le versement d'une subvention de 4 875 € au CCAS pour le financement de la lingerie centrale,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant.

#### **6- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- -décide le versement des subventions,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2018 – comptes 020-6574 et 94-6574,
- autorise Mme le Maire, ou le conseiller délégué, à signer une convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

#### **7- FINANCEMENT DES TRAVAUX A LA MAISON DE RETRAITE DU CLERGE – LE LANDREAU – GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (Estelle SIAUDEAU ne prend pas part au vote):

- approuve la garantie d'emprunt à la Maison de retraite du Clergé à hauteur de 1 206 966.00 euros.

#### **8- MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS (TELEPHONIE FIXE / TELEPHONIE MOBILE / INTERNET) – ACCORD-CADRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont :
  - la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
  - la Commune de Beaurepaire,
  - la Commune des Epesses,
  - la Commune des Herbiers,
  - la Commune de Mesnard La Barotière,
  - la Comune de Mouchamps,
  - la Commune de Saint Mars la Réorthe,
  - la Commune de Saint Paul en Pareds,
  - la Commune de Vendrennes,
  - le CCAS de la Commune de Saint Paul en Pareds,
  - le CCAS de la Commune des Herbiers

- désigne la Communauté de communes du Pays des Herbiers comme coordonnateur du groupement,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
  - o Membre Titulaire : Jean-Marie GRIMAUD
  - o Membre suppléant : Patrice BOUANCHEAU
- autorise Mme le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise Mme le Maire ou l'adjoint délégué, à signer l'accord-cadre tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

**9- MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF A LA LOCATION-ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL – ACCORD-CADRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de la constitution d'un groupement de commandes dont les membres sont la Commune des Herbiers, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Herbiers ci-dessus désignés, pour les prestations de services relatives à la location-entretien de vêtements de travail,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
  - o Membre Titulaire : Jean-Yves MERLET
  - o Membre suppléant : Jean-Marie GRIMAUD
- autorise Mme le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, l'accord-cadre tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

**10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de modifier le tableau des effectifs ci-après :

| <b>Grade actuel</b>                          | <b>Nouveau grade</b> | <b>Motif</b>  | <b>Date</b> |
|--|----------------------|---|-------------|
| 1 adjoint technique principal de 2eme classe | 1 agent de maîtrise  | Promotion interne suite à obtention de l'examen professionnel (service espaces verts) | 01/05/2018  |
| 2 adjoints techniques principaux de 2eme     | 2 agents de maîtrise | Promotion interne (service conduite   | 01/05/2018  |

|   |                     |   |            |
|---|---------------------|---|------------|
| classe  |                     | d'opération bâtiments et restauration scolaire)                   |            |
| 1 adjoint technique principal de 1ere classe          | 1 agent de maîtrise | Promotion interne (service culturel)                              | 01/05/2018 |
| 1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 1 adjoint technique | Départ en retraite (service restauration)                         | 01/05/2018 |
| 1 adjoint technique principal 1ere classe             | 1 adjoint technique | Départ en retraite (entretien MPE)                                | 01/05/2018 |
| 1 adjoint technique principal de 2ème classe          | 1 agent de maîtrise | Réintégration suite à disponibilité pour convenances personnelles | 01/05/2018 |

- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

#### **11- ORGANISATION DE LA REPRESENTATION AU COMITE TECHNIQUE ET AU CHSCT DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide :

Pour le Comité Technique :

- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel des collectivités (titulaires et suppléants)
- d'accorder voix délibérative aux représentants des collectivités en relevant.

Pour le Comité Hygiène et Sécurité :

- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel des collectivités (titulaires et suppléants)
- d'accorder voix délibérative aux représentants des collectivités en relevant.

- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **12- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : ADOPTION DES TARIFS POUR 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- maintient les tarifs 2018 et les exonérations en vigueur pour l'année 2019,
- décide de ne pas appliquer l'augmentation annuelle prévue par les textes et, par conséquent, de maintenir pour 2019 les tarifs tels que présentés pour la T.L.P.E.

### **13- APPROBATION DES DENOMINATION DE RUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve les dénominations suivantes :
  - Impasse près du Rond-Point de la Vache rouge : **Rue de la Sablière**
  - Lotissement de la Chesnaie : **Rue Hélène Boucher et rue Jacqueline Auriol**
  - Lotissement de la Noue : **Impasse des Boutons d'Or**
  - la Gendarmerie Rue des Bouvreuils : **Place du Colonel Arnaud Beltrame**

### **14- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE — ABROGATION DE LA DELIBERATION N°39 DU 09 OCTOBRE 2017 RELATIVE A LA CESSION DU LOT N°37 A M. LUDOVIC LANDREAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°39 du 09 octobre 2017 portant cession du lot n°37 situé au sein du lotissement d'habitation La Pépinière, à M. Ludovic LANDREAU, ledit lot étant alors libre à la vente.

### **15- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°49 DU 09 OCTOBRE 2017 RELATIVE A LA CESSION DU LOT N°54 A M. ERWANN PENNEC**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°49 du 09 octobre 2017 portant cession du lot n°54 situé au sein du lotissement d'habitation La Pépinière, à M. Erwann PENNEC, ledit lot étant alors libre à la vente.

### **16- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°45 DU 09 OCTOBRE 2017 RELATIVE A LA CESSION DU LOT N°47 A M. KEVIN FRUMENCE ET MME CORALIE FRUMENCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°45 du 09 octobre 2017 portant cession du lot n°47 situé au sein du lotissement d'habitation La Pépinière, à M. Kévin FRUMENCE et Mme Coralie FRUMENCE, ledit lot étant alors libre à la vente.

### **17- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°29 DU 11 DECEMBRE 2017 RELATIVE A LA CESSION DU LOT N°15 A MME HELENE LEBEAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°29 du 11 décembre 2017 portant cession du lot n°15 situé au sein du lotissement d'habitation La Pépinière, à Mme Hélène LEBEAU, ledit lot étant alors libre à la vente.

**18- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°38 DU 11 DECEMBRE 2017 RELATIVE A LA CESSION DU LOT N° 52 A M. PHILIPPE BUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°38 du 11 décembre 2017 portant cession du lot n°52 situé au sein du lotissement d'habitation La Pépinière, à M. Philippe BUE, ledit lot étant alors libre à la vente.

**19- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°18 DU 05 FEVRIER 2018 RELATIVE A LA CESSION N°33 A M. ANDRE CAILLAUD ET MME MARIE-ALICE CAILLAUD**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°18 du 05 février 2018 portant cession du lot n°33 situé au sein du lotissement d'habitation La Pépinière, à M. André CAILLAUD et Mme Marie-Alice CAILLAUD, ledit lot étant alors libre à la vente.

**20- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°23 DU 05 FEVRIER 2018 RELATIVE A LA CESSION DU LOT N°13 A MME ISABELLE PATARIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°23 du 05 février 2018 portant cession du lot n°13 situé au sein du lotissement d'habitation La Pépinière, à Mme Isabelle PATARIN, ledit lot étant alors libre à la vente.

**21- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE - CESSION DU LOT n°15 A M. HUGUES MERLET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de céder à M. Hugues MERLET, le lot n°15 d'une surface de 500 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section C n°5188) moyennant le prix de 32 310 € H.T (TVA en sus sur une marge de 51,89 € H.T/m<sup>2</sup>),
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT et DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte authentique (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

**22- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE - CESSION DU LOT n°30 A M. PHILIPPE BUE ET MME NOEMIE GUIBERT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de céder à M. Philippe BUE et Mme Noémie GUIBERT, le lot n°30 d'une surface de 452 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section C n°5203) moyennant le prix de 29 208,24 € H.T (TVA en sus sur une marge de 51,89 € H.T/m<sup>2</sup>),

- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT et DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte authentique (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

**23- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE - CESSION DU LOT n°42 A M. ET MME FRANCK GAZEAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de céder à M. et Mme Franck GAZEAU, le lot n°42 d'une surface de 597 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section C n°5215) moyennant le prix de 38 578,14 € H.T (TVA en sus sur une marge de 51,89 € H.T/m<sup>2</sup>),
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT et DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte authentique (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

**24- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE - CESSION DU LOT n°52 A M. EMMANUEL MASSON**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de céder à M. Emmanuel MASSON, le lot n°52 d'une surface de 481 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section C n°5225) moyennant le prix de 31 082,22 € H.T (TVA en sus sur une marge de 51,89 € H.T/m<sup>2</sup>),
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT et DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte authentique (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

**25-LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE - CESSION DU LOT n°54 A MME VALERIANE RONDEAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de céder à Mme Valériane RONDEAU, le lot n°54 d'une surface de 348 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section C n°5227) moyennant le prix de 22 487,76 € H.T (TVA en sus sur une marge de 51,89 € H.T/m<sup>2</sup>),
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT et DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte authentique (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

**26- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°22 DU 5 FEVRIER 2018 – CESSION DU LOT N°14 A LA SCI COUSSEAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la dite délibération n°22 du 5 février 2018,
- décide de céder à la SCI COUSSEAU en lieu et place de M. Guy COUSSEAU et Mme Dominique COUSSEAU, le lot n°14 d'une surface de 480 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section C n°5187) moyennant le prix de 31 017,60 € H.T (TVA en sus sur une marge de 51,89 € H.T/m<sup>2</sup>),

- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT et DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte authentique (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

**27- LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION LA PEPINIERE - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°20 DU 05 FEVRIER 2018 – CESSION DU LOT N°43 A MME RATTHINASELVI FRANCOISE SEGARANE ET M. LEO HERROU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la dite délibération n°20 du 5 février 2018,
- décide de céder à Mme Ratthinaselvi Françoise SEGARANE et M. Léo HERROU, le lot n°43 d'une surface de 491 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section C n°5216 suivant document d'arpentage) moyennant le prix de 31 728,42 € H.T (TVA en sus sur une marge de 51,89 € H.T/m<sup>2</sup>),
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT et DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte authentique (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

**28- CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRE AUX CONSORTS PERREAUD SISE RUE D'ARDELAY AUX HERBIERS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de céder aux Consorts PERREAUD la parcelle cadastrée section AH n°588, d'une contenance de 30 m<sup>2</sup>, moyennant le prix total de 3 €,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE étant chargée de la rédaction de l'acte.

**29- ABROGATION DE LA DELIBERATION N°32 DU 5 FEVRIER 2018 - REGULARISATION FONCIERE – ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET LA S.C.I YOZEM**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'abroger la délibération n°32 du 5 février 2018,
- autorise l'échange foncier sans soulte entre la propriété de la S.C.I YOZEM (parcelle cadastrée section AS n°133 antérieurement n°6 portion), et la propriété communale (parcelle cadastrée section AS n°7)
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE étant chargée de la rédaction de l'acte (frais d'acte à la charge de la Ville).

**30- MOFIFICATION DE LA DELIBERATION N°24 DU 03 OCTOBRE 2016 - TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR VENDEE HABITAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- modifie la délibération n°24 du 3 octobre 2016 en décidant que le transfert des équipements et espaces communs aura lieu moyennant le versement à Vendée Habitat de l'euro symbolique,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes nécessaires.

**31- MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT DESTINE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET INTERCOMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

**32- MARCHES DE TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE ET DE RAFRAICHISSEMENT DES LOCAUX A L'ESPACE HERBAUGES – AVENANT N°1 AU LOT 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve le projet d'avenant n°1 au lot 1 des marchés de travaux d'économies d'énergie et de rafraîchissement des locaux à l'Espace Herbauges décrit et autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**33- MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE – AVENANT N°2 AU LOT 5 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve le projet d'avenant n°2 du lot 5 valant accord transactionnel aux marchés de travaux de restauration de l'Eglise St Pierre décrit et autorise Mme Le Maire, ou l'adjoint délégué, à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**34- MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME – AVENANT N°3 AU LOT 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve le projet d'avenant n°3 du lot 1 aux marchés de travaux d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme décrit et autorise Mme Le Maire, ou l'adjoint délégué, à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**35- MARCHES DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ACCORD-CADRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANTS N°1 AUX LOTS 1 A 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve les projets d'avenants n°1 aux lots 1 à 4 des marchés d'entretien des espaces verts décrits et autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

**36- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DU BATIMENT SIS 9 RUE DU TOURNIQUET ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET LA VILLE DES HERBIERS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (2 abstentions : Thierry COUSSEAU et Patricia CRAVIC) :

- décide la mise à disposition de la toiture du bâtiment sis 9 rue du Tourniquet au profit de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public et autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à le signer.

### **37- AMENAGEMENT DU PRE VICTOR – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'aménager un parking et une voie de liaison dans le secteur "Pré Victor",
- autorise Mme le Maire à déposer une demande de permis d'aménager et à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

### **38- PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION N°2018ECL0218 – RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC LIEE A L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide la réalisation de travaux d'éclairage public et d'autres prestations accessoires (Place du Marché) et le versement de la participation correspondante au SYDEV, dont les crédits sont prévus au budget principal 2018 sur le compte 9010/814/204172,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

### **39- PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION N°2018ECL0367 – TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE RUE GEORGES LEGAGNEUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide la réalisation de travaux d'éclairage public rue Georges Legagneux et le versement de la participation correspondante au SYDEV dont les crédits sont prévus au budget principal 2018 sur le compte 9010/814/204172.
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

### **40- PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION N° 2018ECL0205 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE - TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL N°2 – STADE MASSABIELLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide la réalisation de travaux d'éclairage public (Stade Massabielle) et le versement de la participation correspondante au SYDEV dont les crédits sont prévus au budget principal 2018 sur le compte 9010/814/204172,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

### **41- PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION N°2018ECL0049 – PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide la réalisation de travaux d'éclairage public et le versement de la participation correspondante au SYDEV dont les crédits sont prévus au budget principal 2018 sur le compte 9010/814/204172,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

#### **42- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – REPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (Lilian BOSSARD ne prend pas part au vote) :

- approuve le versement des subventions,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-6574-SUBFONC du budget primitif 2018, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

#### **43- SUBVENTIONS AUX CLUBS « NE REpondant PAS AUX CRITERES DE L'OMS »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve la subvention de 600 € à verser à l'association « la Gaule Herbretaise »
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller délégué, à signer une convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec l'association.

#### **44- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°37 DU 18 AVRIL 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de modifier la délibération n°37 du 18 avril 2016,
- fixe la participation de la commune du Boupère à la somme de 710,05€ (1 élève),
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à faire recette de la somme correspondante et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **45- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°5 DU 12 DECEMBRE 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide de modifier la délibération n°50 du 12 décembre 2016,
- annule la participation de la commune de CHOLET,
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **46- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « FAMILLE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (Joseph CHEVALLEREAU ne prend pas part au vote) :

- décide le versement des subventions suivantes :

| <b>Nom de l'association</b>       | <b>Montant</b>     | <b>Imputation</b> |
|-----------------------------------|--------------------|-------------------|
| <b><i>Subventions famille</i></b> |                    |                   |
| ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS     | 80,00 €            | 025 – 6574        |
| LUDOTHEQUE FAMILLES RURALES       | 4 000,00 €         | 025 – 6574        |
| ADMR LES HERBIERS                 | 33 300,00 €        | 025 – 6574        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>37 380,00 €</b> |                   |

- autorise, Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2018 – compte 025-6574,
- autorise Mme le Maire, ou le conseiller délégué, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

#### **47- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ACCUEIL DE LOISIRS » A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – ANNEE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve les modes de calcul des subventions municipales à Familles Rurales,
- décide de verser à Familles Rurales les subventions suivantes :
  - Acompte total en avril 2018 : 12 000.00 €
  - Acompte total en juillet 2018 : 99 407.00 €
  - Acompte total en octobre 2018 : 33 297.00 €
- autorise Mme le Maire, ou le conseiller délégué, à signer une convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec l'association.

#### **48- ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA CREATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide d'attribuer une aide à la création de 5000 € à la compagnie Les artisans rêveurs,
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

#### **49- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide le versement des subventions suivantes :

| <b>Nom de l'association</b>                            | <b>Montant</b>     | <b>Imputation</b> |
|--|--------------------|-------------------|
| <b><i>Subventions de fonctionnement</i></b>            |                    |                   |
| ARABESQUE  | 6 500,00 €         | 33 - 6574         |
| LES AMIS DE LA GRAINETIERE                             | 1 000,00 €         | 33 - 6574         |
| ENTRECHATS   | 2 000,00 €         | 33 - 6574         |
| ATELIER VOCAL  | 935,38 €           | 33 - 6574         |
| COUNTRY LINE   | 2 000,00 €         | 33 - 6574         |
| THEATRE DU STRAPONTIN                                  | 6 187,60 €         | 33 - 6574         |
| ECHO OPTIQUE   | 958,72 €           | 33 - 6574         |
| <b><i>Subvention exceptionnelle</i></b>                |                    |                   |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE | 2 000,00 €         | 33 - 6574         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>21 581,70 €</b> |                   |

- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2018 – compte 33-6574,
- autorise Mme le Maire, ou le conseiller délégué, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

**50- REALISATION DE TROIS PEINTURES MONUMENTALES EN TROMPE L'ŒIL – CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION ET CESSION A TITRE NON EXCLUSIF DES DROITS D'EXPLOITATION DES ŒUVRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve la convention type de mise à disposition et cession à titre non exclusif des droits d'exploitation des œuvres, (biens concernées : Immeuble sis 8 rue du Marché, Immeuble sis 12 rue de Saumur, Immeuble sis 10 rue Nationale),
- autorise Mme le Maire à les signer.

**51- DEGRADATION D'UNE ŒUVRE DE M. FRANÇOIS LAZAREFF LORS DU SALON DES ARTISTES 2018 - INDEMNISATION DU PREJUDICE SUBI**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- décide la prise en charge directe du montant des réparations de l'œuvre de M. François LAZAREFF pour la somme de 84,98 €,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces à cet effet,
- précise que la dépense sera imputée sur le budget principal.

